



Conseil municipal du 20 novembre 2014

Point B – Plan de prévention du bruit dans l’environnement

Intervention de Pierre Chiesa pour le groupe EELV

Monsieur le premier adjoint,

Chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

La travail effectué par notre collègue Stéphane Prat, en charge de l'écologie urbaine, et par les services municipaux sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement doit être salué et le groupe EELV l'approuvera sans réserves.

Nous savons qu'il n'est malheureusement pas possible de mettre les villes à la campagne, afin de profiter de l'air pur et du silence de la nature, ce qui aura au

moins le mérite de nous épargner les bruits de tondeuses et les cris de gallinacés au petit matin.

Les questions posées lors de l'examen de ce dossier en commission Développement de la ville ont fait ressortir la nécessité de ne pas considérer les données de mesure de bruit comme acquises et nous nous devons d'être attentifs à ce qu'une mise à jour permanente de ces données soit faite au fur et à mesure des évolutions du paysage urbain. Après avoir dit qu'il reste encore beaucoup à faire, et que, notamment, nous espérons que le plan de prévention en cours d'élaboration au niveau du département tout comme le plan bruit de la communauté d'agglomération apporteront aussi un autre regard sur le sujet, et après les quelques réserves méthodologiques précédentes, nous souhaitons souligner rapidement trois points.

Rappeler tout d'abord, qu'en matière de bruit, la meilleure prévention est à la source. Autrement dit, c'est celui qui génère le bruit qui doit faire en sorte de l'atténuer dans toute la mesure du possible. C'est celui qui installe une batterie dans son appartement qui doit isoler la pièce où il répète et non les voisins qui doivent se calfeutrer chez eux. De la même façon, ce sont d'abord les gestionnaires des grandes infrastructures à l'origine des nuisances sonores, que ce soient des routes

ou des voies ferrées, qui doivent travailler à améliorer l'insonorisation de leurs équipements.

Ce qui nous conduit à cette deuxième remarque, somme toute triviale : il n'est pas contestable qu'en matière de bruit, l'enfer, c'est les autres, et que la responsabilité des mesures de prévention repose autant si ce n'est plus sur des collectivités autres que notre commune. Elles sont citées dans le rapport, que ce soit l'État, le conseil général ou Réseau ferré de France. A nous de savoir dialoguer intelligemment avec eux, et de les convaincre de mettre en œuvre les améliorations nécessaires.

Enfin, et pour conclure, n'oublions pas l'aspect « anticipation » de la prévention du bruit, en particulier dans les secteurs en rénovation de notre ville, à commencer par Ivry Confluence. À titre d'exemple proche de nous, la Société du Grand Paris, dans le cadre du projet du Grand Paris Express a constitué un groupe de travail fédérant toutes les parties prenantes au dossier, du STIF aux riverains en passant par les collectivités locales, groupe chargé d'évaluer les potentielles nuisances sonores et vibratoires liées au chantier et à la future exploitation du métro. Même si les projets de tramway sur la RD5, de prolongement de la ligne 10 de métro ou de TZen vers Ivry Confluence sont encore à l'état embryonnaire, il est indispensable d'avoir une réflexion qui précède ces aménagements en liaison avec ce qui est en

train d'être construit ou qui le sera prochainement. L'ingénierie ferroviaire a aujourd'hui les moyens techniques de réduire très significativement les bruits et les vibrations émis par le trafic. C'est ensuite une question de prix, du prix que l'on est prêt à payer pour la tranquillité et la santé des habitants. Et cela se jouera aussi dans le rapport qui s'établira entre la Ville et les aménageurs de ces nouvelles infrastructures.

Je vous remercie de votre attention.